

Envoi : 23/04/2018  
Réception par le Préfet : 23/04/2018  
Publication : 27/04/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**MODIFICATION DE LA LISTE DES BIENS MIS À LA DISPOSITION DE L'ETAT  
SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme GROFF.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires en date du 2 février 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise la mise à disposition de l'Etat, par le Département du Haut-Rhin, du bâtiment dit « pavillon standard » situé dans l'enceinte du 7 rue Bruat à COLMAR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Approuve et autorise à cet effet la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n° 13 à la convention du 3 juin 1982 conclue entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin, dont le projet est annexé à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité